

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 janvier 2021.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines  
Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges  
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth  
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset  
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René  
Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper  
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre  
Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie  
Louison Busque, représentant de Saint-Philibert  
André Roy, représentant de Saint-Martin  
Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile  
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon  
Jeannot Drouin, représentant de Lac-Poulin  
Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

**RÉSOLUTION NO: 5493-21**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec les ajouts suivants :

- 11.1 Réunion du 21 janvier 2021 à huis clos
- 11.2 Achat conteneurs 8 verges
- 11.3 Projet de récupération de polystyrène

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5494-21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy  
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 17 décembre 2020 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 21 janvier 2021;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2020;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2020, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

## **RÉSOLUTION NO: 5495-21**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : Fin décembre : C/P : 1 009 252,11 \$, salaires : 37 500,23 \$, et janvier : C/P : 34 499,74 \$, salaires : 22 425,81 \$ pour un montant total de 1 103 677,89 \$.

ADOPTÉE

## **SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION**

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

## **INFORMATIONS**

### **TRAVAUX AU LET ET SMBR**

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

## **RÉSOLUTION NO: 5496-21**

### **DATES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES EN 2021**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy  
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les assemblées régulières des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soient tenues en 2021 selon les dates suivantes : 21 janvier, 18 février, 18 mars, 22 avril, 20 mai, 17 juin, 19 août, 23 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre;

**QUE** les dates pourront être changées, par l'adoption d'une résolution modifiant celles-ci.

**QU'À** partir du 18 février, les réunions auront lieu à 19 h 00.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5497-21**

**OFFRE DE SERVICE BIOTHERMICA – CONFORMITÉ CSA – TORCHÈRE**

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite s'assurer que les équipements de contrôle et de sécurité de la torchère Hostetter HOFGAS modèle H10896 soient conformes à la nouvelle norme CSA B149.6 :20, spécifique à l'utilisation des gaz d'enfouissement et du biogaz;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, selon les informations fournies à Biothermica par la Régie, il semble que ces équipements n'aient pas fait l'objet d'une évaluation relative à leur conformité;

CONSIDÉRANT qu'il est de bonne pratique qu'une telle évaluation soit menée dans le but de les faire approuver par un inspecteur CSA ou Internek;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Biothermica au montant de 5 565,00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin  
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'offre de service de Biothermica pour effectuer les travaux mentionnés, au montant de 5 565,00 \$ taxes en sus ;

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5498-21**

**DÉPART DE MADAME PATRICIA DULAC**

CONSIDÉRANT que Madame Patricia Dulac a remis sa lettre de démission;

CONSIDÉRANT que Mme Dulac était à l'emploi de la Régie depuis 8 ans;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil remercie Mme Dulac pour ses précieux services durant les 8 dernières années;

**QU'UNE** lettre soit envoyée à Mme Dulac.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5499-21**

**AUTORISATION POUR SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Régie a comme fournisseur ou partenaire l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;

CONSIDÉRANT que parfois la Régie a des documents à signer pour cette organisation;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil autorise M. Éric Maheux, directeur général/secrétaire trésorier à la Régie, à signer tout document concernant l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière telle que définie par les articles 117.1 à 124 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1).

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5500-21**

**RÉUNION DU 21 JANVIER À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT que le 26 avril 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

CONSIDÉRANT que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes

ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquentement et de préserver le caractère secret du vote;

CONSIDÉRANT que le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, est abrogé;

CONSIDÉRANT que l'enregistrement vidéo ou audio des délibérations et prise de décisions pour la période de la pandémie devra être publié sur notre site internet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy  
APPUYÉ par Monsieur Louison Busque  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte que la réunion du 21 janvier 2021 soit tenue par visioconférence, à huis clos et enregistrée. Son contenu devra être disponible sur le site Internet de la Régie.

#### ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO : 5501-21**

#### **ACHAT CONTENEURS 8 VERGES**

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire, les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il ne restait qu'un (1) conteneur d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle avait des demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 08 janvier 2021 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 795,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance  
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à commander chez MG Distribution, neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5502-2**

**RÉCUPÉRATION DE POLYSTYRÈNE**

CONSIDÉRANT que Monsieur Marcel Busque a présenté un document sur la récupération du polystyrène;

CONSIDÉRANT que ce dossier est embryonnaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte d'étudier le dossier de la récupération du polystyrène.

**RÉSOLUTION NO: 5503-21**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin  
APPUYÉ par Monsieur André Roy  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 26.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**MARCEL BUSQUE**

**ERIC MAHEUX**